

## CHSCT du 1<sup>er</sup> juillet 2020 : déclaration liminaire

La crise sanitaire a montré que l'affaiblissement, voire la destruction du service public ont des conséquences mortifères. « Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché » (Emmanuel Macron) et nous ajoutons : en dehors des logiques du marché que sont l'individualisme, la compétition, la concurrence.

Cette crise n'est pas une parenthèse refermée, contrairement à ce que pense le ministère des Finances et ce gouvernement. Il y a bien une parenthèse qui doit être refermée avec cette crise : la période de destruction systématique des services publics, la logique du profit sans frein.

À peine la reprise d'activité effectuée dans nos services, nous pouvons observer que les contre-réformes sont réactivées au grand galop.

Le redémarrage à la DRFiP du NRP (« nouveau réseau de proximité ») instituant la raréfaction du service public de pleine compétence tout en affirmant l'améliorer (comme de coutume, plus c'est gros, plus ça passe!) n'est pas davantage acceptable, de surcroît quand la direction locale organise (un grande première dans notre département) en pleines vacances scolaires (le 15 juillet) un comité technique local alors que la CGT lui explique que seulement deux de ses élus peuvent être présents ce jour-là !

La réponse du directeur régional est édifiante : « *Pour tenir compte de cette situation, je vous informe que le seul point de l'ordre du jour soumis au vote (le point accueil) ne sera pas mis au vote le 15 juillet. La question de l'accueil sera donc débattue le 15/07, mais sans vote. Il me paraît important d'avoir des échanges entre nous sur l'accueil le 15 juillet afin de bien préparer la rentrée.* ».

Ainsi, il est important d'avoir des échanges mais ce n'est pas grave si les représentants de la CGT ne sont pas présents !!! La conception du dialogue social à la DRFiP sous l'ère Perrin est décidément assez autoritaire : menaces écrites de sanctions lorsque des représentants CGT prennent des photos de « post-it » dans une salle de réunion ouverte aux quatre vents, convocation d'un représentant CGT au CHSCT pour des propos prétendument déplacés à l'encontre de la responsable du service RH de la direction (encore sur dénonciation de quelques personnes potentiellement présentes dans cette réunion, faits démentis lors d'une rencontre avec la « victime » des soi-disant propos violents), assignation (violente cette fois-ci) de quarante collègues et des secrétaires des organisations syndicales (avec double assignation pour notre secrétaire au titre de son mandat syndical et en tant qu'agent du département) alors qu'un conflit social de deux mois est quasi terminé, chasse au dessinateur Dagapif à l'issue de ce même conflit. Ainsi va la vie du « dialogue social » à la DRFiP 31, et plus particulièrement pour les militants de notre organisation syndicale. Ce traitement particulier de la CGT doit cesser immédiatement !

Qu'il est loin le temps d'avril où tous les directeurs se félicitaient de la capacité d'adaptation au télétravail de leurs services ! A la direction des Douanes, si nous avons salué par le passé la réactivité et le souci de la santé des agents qui ont guidé les PCA, force est de constater qu'en ce moment, alors même que la crise sanitaire est encore d'actualité, l'envie de remettre les « téléfainéants » en présentiel obligatoire titille les mieux intentionnés. Au centre d'expertise de Blagnac, le 22 juin, c'était la fin de la récré et l'équipage sur le pont, 18 jours avant la fin supposée de la crise sanitaire et alors même qu'un cluster « covid » a été identifié à Blagnac ! Bien

évidemment, mais nous aurions du mal à en être surpris, sans qu'aucune instance paritaire, comité technique ou CHSCT, n'ait été officiellement consulté sur le PRA actualisé...

Quelqu'un a-t-il prévenu la cheffe de ce service que rameuter en pleine période de pandémie des salariés en présentiel total l'expose à une mise en défaut de son obligation de moyen renforcée par une « potentielle violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, ou une exposition du salarié à un risque d'une particulière gravité qu'il ne pouvait ignorer » ? Ne parlons pas de la motivation des refus par les directeurs interrégionaux alors que les services ont tourné sans faille, grâce aux agents, pendant la crise... Bon courage à eux, soyez sûrs que nous serons présents aux audiences...

Alors oui, M. le Président, les douaniers, « vos » douaniers est-il utile de le préciser, ont pu « se couvrir » avec une convention de télétravail temporaire jusqu'à la fin de la crise sanitaire. Mais vous ne pourrez reporter plus loin, comme vous l'avez fait le 10 juin dernier, le débat sur le sujet télétravail. À la demande des personnels, nous vous posons les questions suivantes, des agents de la DNSCE par mail collectif à leur directeur: au-delà des cas particuliers et de l'étude individuelle, quelle va être la réponse de votre administration aux demandes de télétravail, quel type de convention sera appliquée, quand sera-t-elle effective, quand l'administration compte-t-elle mettre à jour le dispositif à l'aune des changements induits par le décret télétravail du 5 mai 2020 ? Oui, ces questions intéressent le CHSCT, tant elles portent de conséquences sur l'environnement de travail... Et nous n'oublions pas non plus toute l'importance de l'instance pour étudier le retour d'expérience sur l'utilisation du travail confiné, ne fût-ce que pour ne pas laisser les « sbires du président » comme M. Soubie, mandaté pour l'audit Alexio, être seuls juge et partie de la gestion de la pandémie par l'État.

Pour reprendre le cycle des transferts de mission, pour ficeler le vol, le re-vol et le re-re-vol de jours de RTT et de congés, pour distribuer une prime Covid de manière inique et génératrice de zizanie future dans les services, pour réduire drastiquement les autorisations d'absence pour garde d'enfants, pour présenter des tableaux de mutation d'une opacité digne de la Corée du Nord, l'administration douanière fait preuve d'une rapidité de faucon... Et d'une lenteur de tortue pour donner un minimum de lisibilité à ses agents, pourtant exemplaires...

Ceci étant posé, puisque l'activité semble avoir repris de manière quasi-normale et que le ministère du travail considère qu'il est temps de réduire drastiquement les mesures de sécurité sanitaires, nous allons nous aussi remettre en application les règles qui régissent notre instance. Il ne sera donc pas question que nous examinions les documents qui ont été transmis aux représentants de ce CHSCT après le 24 juin (être souple sur le délai de quinze jours ne signifie plus accepter n'importe quoi).

Donc, nous vous demandons de proposer à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT les points suivants :

- tous les points pour lesquels des documents ont été transmis après le 24 juin 2020 (budget mis à part) ;

La CGT rappelle qu'elle s'oppose à toute prise en charge par le CHSCT de dépenses de fournitures relatives à la sécurité sanitaire en lien avec la pandémie de Covid 19.

Par ailleurs, nous demandons également que la procédure de validation de devis soit faite de manière très exceptionnelle hors CHSCT. À plusieurs reprises, nous constatons que des décisions sont validées à l'emporte pièce dans un délai très court qui ne permet parfois pas à la représentation des personnels de s'exprimer valablement sur l'engagement des dépenses. Nous

demandons donc la révision de cette méthode peu démocratique.

Alors, Mesdames et Messieurs les représentants des administrations financières au CHSCT, puisque vos hiérarques ont décidé, comme si rien ne s'était passé, sous la houlette du gouvernement, de poursuivre leur œuvre de destruction des services publics et de reprendre rapidement le cours de leurs contre-réformes mortifères pour les citoyens et les agents qui en ont la charge, sachez que nous entrons, nous aussi, dans une phase que nous appellerons également NRP (« nouvelle résistance de proximité ») et qu'avec les moyens qui sont les nôtres, nous nous opposerons autant que nous le pourrons, et par tous les moyens à notre disposition, aux offensives de toutes sortes qui seront perpétrées contre nous et nos métiers d'agents du service public au ministère des finances.

Sachez que nous mettrons tout en œuvre, dans le cadre syndical, pour tenter d'imposer un modèle qui remette le bien-être humain au centre des préoccupations, qu'elles soient sanitaires, relatives au travail ou à l'organisation de la vie sociale en général. Un coup d'arrêt aux choix politiques mondiaux, qui détruisent de différentes manières une grande partie des habitants et la planète sur laquelle beaucoup parviennent juste de survivre, est impératif.